

Nomenclature ACTES

XX

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES ET ASSIMILES DU CENTRE OUEST
SEINE-ET-MARNAIS**



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Séance du 14 avril 2026

**N° 08/26 – CREATION DE PLUSIEURS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
PERMETTANT DE REALISER LES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS 2026 - 2028**

Le 08 avril 2026 à 18h30, le Comité syndical du SMITOM-LOMBRIC, régulièrement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM-LOMBRIC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président. Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint. Le comité syndical a de nouveau été convoqué le 14 avril 2026.

Le 14 avril 2026 à 8 h, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN.

Conformément aux dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité syndical.

Madame Véronique CHAGNAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Etaient présents : Franck VERNIN, Jean-Louis DUVAL, Thierry GROSLEVIN, Bernard WATREMEZ, Christian POTEAU, Yannick TORRES, Véronique CHAGNAT, Christophe SIMON, Thierry SEGURA, Serge DURAND, Kadir MEBAREK, Denis GOUET-YEM

Etaient représentés :

Conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-20 du Code général des collectivités territoriales, les membres empêchés ont donné pouvoir à un membre présent pour voter en leur nom.

Les mandats ont été remis au Président en début de séance.

Membres composant le Comité Syndical.....:	59
Membres en exercice	59
Membres présents.....	12
Membres excusés et représentés.....	0

OBJET : CREATION DE PLUSIEURS AUTORISATIONS DE PROGRAMME PERMETTANT DE REALISER LES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS 2026 - 2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations 99/23 et 21/24 portant création et actualisation d'autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant la nécessité d'ouvrir plusieurs autorisations de programme permettant ainsi de couvrir une partie importante du plan pluriannuel du syndicat et les différents projets d'investissement des services,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DÉCIDE :**

Article 1 :

D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de construction de la déchèterie Chatelet en Brie,

D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de construction de la déchèterie Dammarie les Lys,

D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de construction de la déchèterie Ecuelles,

D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de travaux sur Orgenoy et Bourron,

D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de travaux dans le cadre du contrat de concession UVE et centres de traitement.

Article 2 :

De voter ou ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement de la façon suivante

	MONTANT DE L'AP INITIALE	MONTANT DE L'AP (NOUVELLE OU AJUSTEE)	CP réalisés		Montant des CP à réaliser		
			2024.	2025.	2026.	2027.	2028.
Bornes enterrées	1 200 000 €	1 620 000 €	400 000 €	400 000 €	420 000 €	400 000 €	
Déchetterie Le Mée sur Seine	3 927 380 €	3 717 000 €	20 000 €	0 €	873 000 €	2 824 000 €	
Réhabilitation des déchèteries	3 345 000 €	2 546 976 €	80 700 €	2 300 925 €	165 351 €		
Travaux déchèterie Vaux le Pénil	4 340 183 €	4 167 363 €	1 885 000 €	1 640 426 €	641 937 €		
Déchèterie Chatelet en Brie		2 268 000 €			172 000 €	2 096 000 €	
Déchèterie Dammarie les Lys		905 000 €			453 000 €	452 000 €	
Déchèterie Ecuelles		2 128 500 €				30 000 €	2 098 500 €
Travaux Orgenoy et Bourron		1 622 900 €			0 €	630 000 €	992 900 €
Travaux concession 2026-2040 (subv équipement)		14 000 000 €			7 000 000 €	5 600 000 €	1 400 000 €
Total	12 812 563 €	32 975 739 €	2 385 700 €	4 341 351 €	9 725 288 €	12 032 000 €	4 491 400 €

Les AP déjà existantes sont surlignées en violet dans le tableau ci-dessus.

Article 3 :

D'autoriser le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus indiqués.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des services et Monsieur Le Trésorier payeur du SMITOM-LOMBRIC sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote

Pour : A l'unanimité

Abstention :

Contre :

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Véronique CHAGNAT

Le Président,

Franck VERNIN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après transmission au contrôle de légalité le ...15/04/26... et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.